

	INSTRUCTION	INS-5320-GEN-002
	Intervention nautique ou sur glace avec le Service de sécurité incendie de Laval (SSIL)	Date : 2021-12-15
		Version : 1.1
Destinataires : Commandants, superviseurs CCS, répartiteurs médicaux d'urgence, superviseurs et paramédics		
MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS		

Cette instruction vise à déterminer les modalités à appliquer dans le cadre du déploiement du groupe d'intervention médicale tactique (GIMT), afin de prêter assistance au Service de sécurité incendie de Laval (SSIL) pour le sauvetage nautique et le sauvetage sur glace.

L'instruction s'adresse aux répartiteurs médicaux d'urgence (RMU), au centre de gestion des opérations (CGO) aux superviseurs de la Direction des interventions ainsi qu'aux paramédics afin d'encadrer le déroulement des interventions de sauvetage nautique et sur glace effectuées en collaboration avec le SSIL.

Proximité de l'eau :

Intervention se déroulant à une distance inférieure de 3 mètres de la rive d'un cours d'eau naturel, en présence d'eau en mouvement ou d'un champ de glace, comme stipulé dans cette instruction.

Niveau de soins du SSIL :

Le SSIL répond à environ 75 affectations nautiques, incluant les affectations sur les champs de glace et les interventions sur les cours d'eau, et ce, à l'intérieur ou à la limite de l'île de Laval. Pour être pompier à Laval, le SSIL exige un diplôme d'études collégiales (DEC) – Technique de sécurité incendie.

Les pompiers sont accrédités premiers répondants, niveau 3 après 64 heures de formation au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS). Les pompiers du SSIL ne font pas de maintien des compétences pour garder leur statut de premier répondant après l'embauche. De plus, une spécification de 4 heures dans chacune des compétences suivantes est octroyée :

- Sauvetage sur plan d'eau et en eau froide ;
- Désincarcération ;
- Sauvetage en espace clos ;
- Sauvetage vertical.

Toutefois, les pompiers sont accrédités par la Fondation des maladies du cœur (FMC) comme étant des professionnels de la santé des premiers secours, ce qui correspond à 8 heures de formation tous les deux ans, en plus de formations annuelles pour les spécialités de désincarcération et de sauvetage nautique ou sur glace.

	INSTRUCTION	INS-5320-GEN-002
	Intervention nautique ou sur glace avec le Service de sécurité incendie de Laval (SSIL)	Date : 2021-12-15 Version : 1.1
Destinataires : Commandants, superviseurs CCS, répartiteurs médicaux d'urgence, superviseurs et paramédics		
INSTRUCTION		

RMU prise d'appels :

Lors de la réception d'un appel, impliquant une intervention nautique ou sur glace, d'un citoyen ou à la demande du SSIL :

A. Demande provenant d'un citoyen pour un appel se déroulant sur l'ensemble du territoire :

➔ Évaluation selon le protocole (MPDS).

B. Demande provenant du SSIL :

Voici les informations pertinentes à recueillir auprès de l'appelant :

- Demander le lieu de rencontre ou le point de rendez-vous entre les services ;
- Demander le type d'intervention, soit sur glace ou sauvetage nautique ;
- Demander les coordonnées du chef aux opérations spécialisées du SSIL responsable de l'intervention ;
- Informer le SSIL qu'une équipe GIMT ou VIMT sera affectée sur l'intervention ;
- Documenter la carte d'appel avec les informations.

RMU affecté à la répartition :

-> Affecter les ressources prévues au plan réponse (SRAO) et la ressource (GIMT ou VIMT) la plus près de l'intervention ;

-> Affecter la ressource (GIMT ou VIMT) identifiée (le cas échéant) ou celle plus près de l'intervention pour les demandes provenant du (SSIL) en mode planifié (R-90 disponibilité spéciale) pour des interventions de recherche ;

-> Contacter les équipes (GIMT ou VIMT) sur leur cellulaire pour un préavis si elles sont déjà affectées sur une autre intervention régulière, en période de repas ou autre non disponibilité; favoriser la libération de ces équipes par une équipe de paramédics en soins primaires (PSP), le cas échéant. (Voir RMU-CE ou superviseur en service au CCS). Évaluer/identifier la ressource la plus propice à pouvoir être assignée.

Intervenants d'Urgences-santé lors d'une intervention :

	INSTRUCTION	INS-5320-GEN-002
	Intervention nautique ou sur glace avec le Service de sécurité incendie de Laval (SSIL)	Date : 2021-12-15
		Version : 1.1
Destinataires : Commandants, superviseurs CCS, répartiteurs médicaux d'urgence, superviseurs et paramédics		

En lien avec l'instruction de travail : Intervention riveraine. INS-5240-GEN-003

Rôles et responsabilités :

Paramédic

- Préparer l'équipement médical en fonction du type d'intervention ;
- Appliquer l'évaluation de la scène en respectant une distance sécuritaire de 3 mètres ;
- Suivre la procédure tout en respectant les protocoles d'intervention clinique (PICTAP) ;
- Communiquer régulièrement avec le gestionnaire d'Urgences-santé sur le site, ou en son absence avec l'officier responsable de l'intervention et le CCS ;
- Assurer une collaboration efficace entre les différents services d'urgence et autres partenaires ;
- Soutenir tout intervenant qualifié ou premier répondant dans l'administration des soins à proximité de l'eau ;
- Reconnaître les risques et ses limites d'intervention ;
- NE PAS utiliser l'équipement non fourni par la Corporation d'urgences-santé.

Paramédic GIMT

- Évaluer les risques selon les zones d'intervention en appliquant les méthodes enseignées ;
- Communiquer avec le chef aux opérations des Services spécialisés en sauvetage nautique du SSIL afin de déterminer le point de rencontre stratégique et/ou le point de rassemblement des intervenants.
Chef aux opérations du secteur spécialisé (514-917-1309 EST/514-241-4473 OUEST) pour communication des renseignements obtenus au CCS;
- Porter l'équipement de protection individuelle selon les risques associés à l'intervention et/ou à l'environnement de l'intervention :
 - a. Casque de protection ;
 - b. Harnais de sauvetage ;
 - c. Habit de protection thermique (présence d'eau inférieure à 15 °C ou conditions climatiques défavorables) ;
 - d. Gants de protection ;
 - e. Lunettes de protection;
 - f. Dispositif de flottaison ;
 - g. Détecteur multigaz (intervention en zone inondée) ;
- Communiquer les informations relatives à l'intervention au gestionnaire d'Urgences-santé et/ou au CCS ;
- Assurer le lien avec les équipes de paramédics en soutien sur place ;
- Déterminer l'équipement de soins nécessaire pour le patient ainsi que l'équipement pouvant être transporté à l'intérieur de l'embarcation ;

	INSTRUCTION	INS-5320-GEN-002
	Intervention nautique ou sur glace avec le Service de sécurité incendie de Laval (SSIL)	Date : 2021-12-15
		Version : 1.1
Destinataires : Commandants, superviseurs CCS, répartiteurs médicaux d'urgence, superviseurs et paramédics		

- En l'absence du superviseur sur l'affectation, un seul paramédic GIMT sera en intervention avec les pompiers du SSIL, l'autre sera sur la rive ou au poste de commandement unifié afin de maintenir une vigie du paramédic déployé avec les intervenants, de préparer la réception du patient et d'assurer la communication avec le CCS et les autres ressources d'Urgences-santé ;
- Assurer les soins au patient selon les protocoles appropriés en fonction de l'état de la situation et de l'état du patient durant l'évacuation selon l'embarcation utilisée;
- Effectuer le transfert du patient en zone sécuritaire aux équipes de PSP.

Embarcation	GIMT à bord	Équipement de soins
Embarcation pneumatique C-4 (14 pi)	Non	Non
Embarcation pneumatique NAV-19 (19 pi)	Oui	Équipement selon le type d'intervention
Embarcation coque rigide	Oui	Équipement selon le type d'intervention
Embarcation pneumatique déploiement rapide - Fortuna™ (Glacé)	Selon déploiement d'intervention sur glace	Non, lors de navigation en eau libre Équipement de soins lors de déplacement sur glace

Superviseur

- Maintenir l'affectation d'une équipe spécialisée selon l'évaluation de la zone d'intervention et des risques associés à l'intervention en excluant les interventions en zone sécuritaire ;
- S'assurer d'une bonne communication entre les différents services d'urgence et autres partenaires ;
- Se diriger vers le point de rencontre de l'officier responsable du SSIL ;
- Assurer la communication avec le CCS et les autres ressources ambulancières ;
- Veiller à la santé et à la sécurité de l'ensemble des intervenants lors de l'intervention.

Critères d'affectation d'une équipe GIMT :

- Intervention en soutien à nos partenaires :
 - Équipe de sauvetage nautique déployée (SIM, SSIL, Garde côtière).
- Récupération et repêchage de corps :
 - À proximité de l'eau.
- Intervention sur couvert de glace :
 - Intervention avec les équipes spécialisées partenaires.
- Affectation nécessitant le port de l'ÉPI relatif aux interventions nautiques et riveraines :
 - Intervention en zone inondée.

CGO :

	INSTRUCTION	INS-5320-GEN-002
	Intervention nautique ou sur glace avec le Service de sécurité incendie de Laval (SSIL)	Date : 2021-12-15
		Version : 1.1
Destinataires : Commandants, superviseurs CCS, répartiteurs médicaux d'urgence, superviseurs et paramédics		

- Créer une carte RCGO 31 pour toute intervention impliquant une équipe GIMT. Lors de l'intervention, s'assurer de documenter les étapes d'intervention sans envoyer la carte. Celle-ci pourra être transmise une fois l'intervention en cours ou terminée ;
- S'assurer de l'affectation d'un superviseur sur les lieux de l'intervention ;
- S'assurer du respect de l'instruction de travail en lien avec le type d'intervention.

Casernes ayant la capacité nautique :

Caserne	Adresse	Spécialité
1- Pont-Viau	53, boulevard des Laurentides	Nautique
2- Chomedey	2, boulevard Du Souvenir	Nautique
3- St-Vincent de Paul	4111, boulevard de la Concorde	Nautique
4- St-Dorothée	530, rue Principale	Nautique
5- St-François	7900, avenue Marcel Villeneuve	Nautique
6- Laval-Ouest	2392, 35 ^{ème} Avenue	Nautique
8- Auteuil	6200, boulevard des Laurentides	Nautique

	INSTRUCTION	INS-5320-GEN-002
	Intervention nautique ou sur glace avec le Service de sécurité incendie de Laval (SSIL)	Date : 2021-12-15
		Version : 1.1
Destinataires : Commandants, superviseurs CCS, répartiteurs médicaux d'urgence, superviseurs et paramédics		

RÉFÉRENCES

Règlement sur la santé et sécurité au travail :

Art. 355 Vêtement de flottaison.

Art.356 Attributs du vêtement de flottaison.

Règlement sur la santé et sécurité au travail en milieu maritime :

Art. 147 Équipement de sauvetage.

Normes *National Fire Protection Association (NFPA)*

Norme sur les opérations et la formation pour les incidents techniques de recherche et de sauvetage (1670) éd. 2017 :

16.2.3 (6) : Recherche et sauvetage dans les eaux de surface.

17.2.3 (6) : Recherche et sauvetage en eau en mouvement (déplacement d'eau à plus de 1,85 km/h).

19.2.3 (6) : Recherche et sauvetage sur couvert de glace.

22.2.3 (6) : Recherche et sauvetage en zone inondée.

Instruction de travail : INS-5240-GEN-003 – Intervention préhospitalière à proximité de l'eau et des installations portuaires.

Instruction de travail : INS-5320-GEN-001 – Instruction de travail VIMT (véhicule d'intervention médicale tactique).

Procédure 8014 : Règles d'affectation d'une ressource GIMT.

	INSTRUCTION	INS-5320-GEN-002
	Intervention nautique ou sur glace avec le Service de sécurité incendie de Laval (SSIL)	Date : 2021-12-15
		Version : 1.1
Destinataires : Commandants, superviseurs CCS, répartiteurs médicaux d'urgence, superviseurs et paramédics		

ACRONYMES

Acronyme	Définition
ÉPI	Équipement de protection individuelle
CCS	Centre de communication santé
CGO	Centre de gestion des opérations
CISSS	Centre intégré de santé et des services sociaux
FMC	Fondation des maladies du cœur
GIMT	Groupe d'intervention médicale tactique
NFPA	<i>National fire protection association</i>
PSP	Paramédic en soins primaires
RAO	Répartition assistée par ordinateur
RMU	Répartiteur médical d'urgence
RMU-CE	Répartiteur médical d'urgence, chef d'équipe
SSIL	Service de sécurité incendie de Laval
VA	Véhicule ambulancier
VIMT	Véhicule d'intervention médicale tactique

RÉDACTION/APPROBATION

	Nom	Titre
Rédigée par	Charles Lafond Jérémy Lachance	Spécialiste des Services spécialisés Superviseur, Services spécialisés - GIMT
Vérifiée par	Jonathan Bilodeau	Commandant, Services spécialisés
Approuvée par	François Lamarche	Directeur, Direction des soins

RÉVISION/CHANGEMENTS

Version	Nature de la modification	Date
1.0	Création	2021-03-22
1.1	Ajout (équipement de protection individuelle)	2021-12-15